ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pérennisation de la ligne « ski-train » entre Londres et la Tarentaise

Question écrite n° 8755

Texte de la question

M. Vincent Rolland appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la pérennisation de la ligne ferroviaire entre Londres et la Tarentaise. La vitalité des territoires dépend fondamentalement de la qualité des infrastructures de transport. La ligne « ski-train » qui relie la gare de Londres à la vallée de la Tarentaise en est le parfait exemple. Cette possibilité offre aux nombreux touristes britanniques la possibilité de venir profiter des Alpes françaises en seulement huit heures de train. Un atout économique et écologique considérable pour l'économie locale qu'il convient de consolider. L'avenir de la ligne est en effet mis en cause par la société Eurostar. En difficulté financière, l'entreprise avait profité à la suite de l'épidémie de la covid-19 de l'annonce de la fermeture de la ligne. Une décision subjective et injustifiée dans la mesure où la fréquentation a déjà retrouvé son niveau d'avant crise et que les gares du territoire remplissent parfaitement les exigences en matière de contrôle des douanes imposées par le *Brexit*. Face aux stations concurrentes suisses, italiennes ou encore autrichiennes qui développent leur offre de train, la France doit défendre cette liaison. Il est vital de proposer une expérience de voyage rapide, directe et bas carbone afin d'attirer et fidéliser la clientèle étrangère. Il est donc impératif que l'État s'engage activement dans la préservation et le développement des lignes ferroviaires qui constituent un pilier essentiel du système de transport du pays pour d'assurer la vitalité économique des territoires. Il souhaite alors connaître les moyens engagés par le Gouvernement pour le développement et la pérennisation de la ligne Londres-Tarentaise afin que l'économie locale puisse s'organiser sereinement.

Texte de la réponse

Les activités et l'équilibre financier d'Eurostar ont été sévèrement affectés par la pandémie de Covid-19. L'entreprise a dû réduire drastiquement son plan de transport en 2020, 2021 et jusqu'au printemps 2022. Le volume de sa dette a quasiment triplé. La reprise d'activité en 2022 et 2023 a été progressive. Eurostar achève de renforcer son plan de transport. Elle a par ailleurs également été touchée par les conséquences de l'établissement d'une frontière extérieure de l'Union entre la France et le Royaume-Uni à la suite du Brexit. Le ralentissement constaté au passage de la frontière entrave la circulation des trains par rapport à la période antérieure. Eurostar opère sur un marché en libre accès, sur lequel il appartient à l'opérateur d'apprécier la demande et d'organiser son plan de transport en fonction de celle-ci et des autres contingences auxquelles il fait face. Dans ce cadre, il détermine au cas par cas les dessertes qu'il entend maintenir, développer ou ouvrir. Dans ce contexte, compte tenu des contraintes opérationnelles d'une liaison directe Bourg-Saint-Maurice, et de la nécessité de se concentrer sur ses liaisons principales dans le contexte économique qui est le sien, Eurostar a opté pour la suspension du service direct. Cependant, l'opérateur indique examiner une nouvelle offre aux clients britanniques afin de se rendre dans les Alpes par le train lors de la saison hivernale.

Données clés

Auteur : M. Vincent Rolland
Circonscription : Savoie (2e circonscription) - Les Républicains

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE8755

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8755
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 juin 2023, page 5091
Réponse publiée au JO le : 3 octobre 2023, page 8873